

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AGF PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 202 032 981 €
Siège social : 25, rue Louis le Grand – 75002 PARIS
328 470 570 RCS Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la SCPI AGF PIERRE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au 4, rue du Havre, 75009 Paris – Espace Bernanos sur première convocation, le Mercredi 31 Mai 2006 à 11 heures, au 25, rue Louis le Grand, 75002 Paris sur seconde convocation, le Mercredi 7 Juin 2006 à 10 heures. Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/05 après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Ratification du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, établi en application de l'article L.214-76 du Code monétaire et financier ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société ;
- Renouvellement de l'expert immobilier ;
- Renouvellement des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs.

Première résolution

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport Général des Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de 16.743.471,88 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport Spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 214-76 du Code Monétaire et Financier, ratifie les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide l'affectation de résultat suivante :

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de	16 743 471,88 €
Qui, augmenté d'un report à nouveau bénéficiaire antérieur de	5 845 236,44 €
Donne un résultat distribuable de	22 588 708,32 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes (correspondant aux quatre acomptes déjà versés) :

A concurrence de	16 915 310,16 €
Et à concurrence de au report à nouveau	5 673 398,16 €

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2005, telles qu'elles lui sont présentées qui s'élèvent comme suit à :

Valeur comptable	179,85 €
Valeur de réalisation	240,39 €
Valeur de reconstitution	282,73 €

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle la société ATIS REAL EXPERTISES – 5, avenue Kléber – 75116 PARIS – comme expert immobilier pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT arrive à échéance, décide de renouveler en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire la société ERNST & YOUNG AUDIT pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de M. Dominique DURET-FERRARI arrive à échéance, décide de renouveler en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant M. Dominique DURET-FERRARI pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.

0605434